

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/11/2008 11:48:16

**Le guide interprète est chargé de l'accueil des touristes français et étrangers pour des visites de monuments, musées, sites historiques, régions.**

**On distingue deux sortes de guides : le guide-interprète national et le guide-interprète régional. Le guide national travaille sur tout le territoire français et doit maîtriser au moins deux langues. Le guide régional travaille dans une région et doit maîtriser au moins une langue.**

**Description des tâches / conditions de travail** Chaque visite nécessite de la part du guide interprète une préparation assez poussée pour pouvoir répondre à des questions parfois très pointues. Cette préparation consiste dans la recherche et la lecture d'ouvrages sur le sujet, l'appropriation de plans et d'itinéraires mais c'est aussi un travail de relations publiques avec les responsables ou propriétaires des sites pour obtenir les autorisations nécessaires. Certaines excursions sont à élaborer de toutes pièces en fonction d'un public spécifique.

Pendant la visite elle même, le guide-interprète doit s'adapter aux centres d'intérêt de son public, respecter les contraintes de temps et parfois, à l'issue de la visite, animer un débat.

Dans le cas d'excursions ou de circuits de plusieurs jours, le guide-interprète peut être amené à veiller à l'organisation matérielle : hôtellerie, restauration..., il est alors guide-accompagnateur.

La fonction de guide peut exercer aussi bien dans le cadre d'entreprises de tourisme (agences de voyages, office de tourisme...) que d'organismes culturels (musées, châteaux...) ou encore de saison indépendante.

Le guide interprète vit au rythme des saisons touristiques, sa disponibilité doit être totale et les rentrées financières ne sont pas toujours très régulières.

En plus de son sens du contact, il doit avoir l'esprit commercial pour déboucher les éventuels employeurs. **Salaires / revenus** Le guide interprète est souvent rémunéré à la journée. Un salarié gagne entre 140 et 185 euros brut par jour. Un guide interprète, travailleur indépendant peut percevoir 260 à 280 euros brut par jour.

**Evolution professionnelle** De par son expérience professionnelle et son carnet d'adresses, le guide interprète peut devenir cadre commercial chez un tour opérateur ou une agence de voyage. **Etudes / formations** Le diplôme national de guide interprète se prépare à l'université, en un an, après un BTS tourisme, ou une licence d'histoire de l'art, de langues et civilisation étrangères ou d'archéologie dans les universités suivantes : Angers, Beauvais, Bordeaux 4, Clermont-Ferrand 2, Corse, Lyon 2, Marne-la-Vallée, Nice, Perpignan, Rennes 2, Toulouse 2.

Pour devenir guide interprète régional, il faut un diplôme de niveau bac + 2 et se présenter à un examen organisé par les préfectures de région. Une fois diplômé, une carte professionnelle est délivrée.